

## Une nouvelle complémentaire santé



Signature de la convention en mairie mardi soir.

Les Blérois étaient venus nombreux, mardi soir, à la salle du conseil municipal pour assister à la présentation d'une assurance complémentaire santé communale suivie de la signature d'une convention entre la ville et l'association Actiom.

Une action conduite par le Ccas qui, après avoir interrogé la population par le biais de questionnaires, a mené une étude d'analyses et de comparaisons pour proposer aux Blérois « *une solution intéressante afin de proposer la mutuelle la plus avantageuse pour chacun et ne pas engager la commune dans une aventure hasardeuse* » a souligné le maire, Daniel Labaronne en préambule de la réunion.

### > Mutuelle et allocation complémentaire santé

Dans sa présentation, Frédéric Duffeau, de l'association Actiom, a attiré l'attention de l'assistance sur l'allocation complémentaire santé (ACS) souvent ignorée de la population et pourtant bien utile. Pour exemple, une personne seule de 60 ans et + qui perçoit des revenus mensuels inférieurs à 973 € peut obtenir avec l'ACS 550 € par an d'aide au paiement d'une complémentaire santé.

Pour savoir si on est éligible, il suffit d'aller sur le site [www.macommunemasante.org](http://www.macommunemasante.org) et de répondre au questionnaire. Sur ce même site, on trouve un « tarificateur » simple d'utilisation et libre d'accès pour prendre connaissance des différentes solutions de complémentaire santé proposées.

### > Permanences en mairie

Des permanences vont être mises en place à la mairie pour étudier au cas par cas les besoins de chacun. La première est programmée au jeudi 18 mai. Il est nécessaire de s'inscrire en mairie au préalable.